

*Financial Statements of the
États financiers du*

**THE 1986 - 1990 HEPATITIS C FUND
FONDS HÉPATITE C 1986 - 1990**

*December 31, 2007
31 décembre 2007*



Deloitte & Touche LLP
800 - 100 Queen Street
Ottawa, ON K1P 5T8
Canada

Tel: (613) 236-2442
Fax: (613) 236-2195
www.deloitte.ca

Auditors' Report

To the Joint Committee of the 1986 - 1990 Hepatitis C Fund

We have audited the statement of financial position of the 1986-1990 Hepatitis C Fund as at December 31, 2007 and the statement of expenses and revenue for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Joint Committee of the Fund. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In our opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Fund as at December 31, 2007 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

Rapport des vérificateurs

Au comité mixte du Fonds Hépatite C 1986 - 1990

Nous avons vérifié le bilan du Fonds Hépatite C 1986-1990 au 31 décembre 2007 et l'état des résultats de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au comité mixte du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche LLP / s. r. l.

Chartered Accountants
Licensed Public Accountants

March 17, 2008

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Le 17 mars 2008

THE 1986 - 1990 HEPATITIS C FUND
Financial Statements
December 31, 2007

FONDS HÉPATITE C 1986 - 1990
États financiers
31 décembre 2007

PAGE

Statement of Financial Position	1	Bilan
Statement of Expenses and Revenue	2	État des résultats
Notes to the Financial Statements	3 - 11	Notes complémentaires

THE 1986 - 1990 HEPATITIS C FUND
Statement of Financial Position
as at December 31, 2007
(in thousands of dollars)

FONDS HÉPATITE C 1986 - 1990
Bilan
au 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>	
ASSETS			ACTIF
Cash	\$ 57	\$ 54	Encaisse
Investments (note 3)	895,716	919,470	Placements (note 3)
Contributions receivable	466	1,044	Apports à recevoir
Fees and expenses to be reimbursed (note 4)	-	127	Frais et dépenses à rembourser (note 4)
	\$ 896,239	\$ 920,695	
LIABILITIES			PASSIF
Accounts payable and accrued liabilities	\$ 421	\$ 1,034	Créditeurs et charges à payer
Accrued claims in process of payment	1,471	2,667	Demandes accumulées en cours de paiement
Fees and expenses to be reimbursed (note 4)	-	9	Frais et dépenses à rembourser (note 4)
Funding held for future expenses (note 5)	894,347	916,985	Financement pour charges futures (note 5)
	\$ 896,239	\$ 920,695	

APPROVED BY THE JOINT COMMITTEE OF
 THE 1986 - 1990 HEPATITIS C FUND

AU NOM DU COMITÉ MIXTE DU FONDS
 HÉPATITE C 1986 - 1990

THE 1986 - 1990 HEPATITIS C FUND
Statement of Expenses and Revenue
year ended December 31, 2007
(in thousands of dollars)

FONDS HÉPATITE C 1986 - 1990
État des résultats
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	<u>2007</u>	<u>2006</u>	
	(12 months)	(9 months)	
	(12 mois)	(9 mois)	
EXPENSES			DÉPENSES
Claims (note 6)	\$ 40,693	\$ 27,713	Demandes (note 6)
Operating (note 7)	3,485	3,188	Frais d'exploitation (note 7)
	<u>44,178</u>	<u>30,901</u>	
REVENUE	44,178	30,901	REVENUS
EXCESS OF REVENUE OVER EXPENSES	\$ -	\$ -	EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES

THE 1986 - 1990 HEPATITIS C FUND
Notes to the Financial Statements
year ended December 31, 2007

1. DESCRIPTION OF THE FUND

The 1986-1990 Hepatitis C Fund (the "Fund") was established to hold and invest funds and administer their payment as compensation to claimants who qualify as class members, all pursuant to the terms of the January 1, 1986 - July 1, 1990 Hepatitis C Settlement Agreement (the "Agreement") made as of June 15, 1999 and the Judgments of the Supreme Court of British Columbia, Superior Court of Justice for Ontario and Superior Court of Quebec (the "Courts").

The maximum obligations to the Fund established as at January 10, 2000 were \$1.203 billion, shared between the Government of Canada (72.7273%) and the governments of the provinces and territories (27.2727%), plus interest accruing thereafter on the unpaid obligations. The Government of Canada has made contributions to the Fund, which totally satisfy its obligation to the Fund. The provincial and territorial governments are required to contribute as and when required for payment of their share of expenses. Provinces and territories may elect to prepay their contributions. To the extent provinces and territories do not prepay their contributions, interest is calculated on their outstanding obligations at treasury bill rates applied quarterly. As at December 31, 2007 those obligations including interest are estimated to be \$214,127,000 (December 31, 2006 - \$215,869,000).

The operations of the Fund are subject to various reviews and approvals by the Courts.

The Fund is a trust that is exempt from income tax under the Income Tax Act.

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

The financial statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles and include the following significant accounting policies:

Financial Instruments

Effective January 1, 2007, 1986-1990 Hepatitis C Fund adopted the following recommendations of the Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA) Handbook: Section 3855, *Financial Instruments - Recognition and Measurement*; Section 3865, *Hedges*; Section 3861, *Financial Instruments - Disclosure and Presentation*; and amendments to Section 4400, *Financial Statement Presentation by Not-For-Profit Organizations*. These new Handbook Sections provide comprehensive requirements for the recognition, measurement and disclosure of financial instruments. The amendments to Handbook Section 4400 require certain gains and losses to be recognized initially as direct entries to net assets for the period.

FONDS HÉPATITE C 1986 - 1990
Notes complémentaires
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

1. DESCRIPTION DU FONDS

Le Fonds Hépatite C 1986-1990 (le "Fonds") a été constitué dans le but de conserver et d'investir des fonds et de gérer leur versement sous forme d'indemnités aux requérants admissibles comme personnes inscrites au recours collectif, conformément aux modalités de l'entente de règlement relative à l'hépatite C pour la période allant du 1^{er} janvier 1986 au 1^{er} juillet 1990 (l'"entente"), datée du 15 juin 1999, et aux décisions de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, de la Cour supérieure de justice de l'Ontario et de la Cour supérieure du Québec (les "tribunaux").

Au 10 janvier 2000, les obligations maximales revenant au Fonds s'élevaient à 1,203 milliards de dollars, et elles étaient partagées entre le gouvernement du Canada (72,7273 %) et les gouvernements provinciaux et territoriaux (27,2727 %), plus les intérêts cumulés par la suite sur les obligations impayées. Le gouvernement du Canada a versé des apports au Fonds, lesquels régissent entièrement son obligation envers le Fonds. Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont tenus de verser des apports pour régler leur part des charges au moment où elles deviennent exigibles. Les provinces et les territoires peuvent choisir de verser leurs apports à l'avance. Dans la mesure où ils ne versent pas d'apports à l'avance, l'intérêt est calculé trimestriellement sur les obligations impayées aux taux des bons du Trésor. Au 31 décembre 2007, ces obligations, intérêts compris, sont estimées à 214 127 000 \$ (31 décembre 2006 - 215 869 000 \$).

Les activités du Fonds sont assujetties à divers examens et approbations des tribunaux.

Le Fonds est une fiducie exonérée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et en fonction des principales conventions comptables suivantes :

Instruments financiers

Le Fonds Hépatite C 1986-1990 a adopté les recommandations suivantes du Manuel de l'ICCA en date du 1^{er} janvier 2007 : chapitre 3855, *Instruments financiers - comptabilisation et évaluation*; chapitre 3865, *Couvertures*; chapitre 3861, *Instruments financiers - information à fournir et présentation*; ainsi que les modifications apportées au chapitre 4400, *Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif*. Ces chapitres énoncent des normes complètes au niveau de la comptabilisation, de l'évaluation et de la présentation des instruments financiers. Les modifications apportées au chapitre 4400 du Manuel de l'ICCA obligent les organismes sans but lucratif à comptabiliser certains gains et pertes directement à l'actif net de la période.

THE 1986 - 1990 HEPATITIS C FUND
Notes to the Financial Statements
year ended December 31, 2007

FONDS HÉPATITE C 1986 - 1990
Notes complémentaires
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)

Financial instruments (continued)

The new Handbook Section 3855 provides comprehensive requirements for the recognition and measurement of financial instruments. Financial instruments are initially recognized at fair value with subsequent measurement depending on the classification as described below. These new policies require adoption on a retrospective basis with changes in fair value related to the prior fiscal year presented as an adjustment to the opening net asset balance. There was no impact on the Fund's opening net asset balance as a result of the adoption of these new standards.

All financial assets are classified as either held-for-trading, held-to-maturity investments, loans and receivables or available-for-sale. All financial liabilities are classified as held for trading or other liabilities.

The classification depends on the purpose for which the financial instruments were acquired or issued, their characteristics and the Fund's designation of said instruments at the time of initial recognition. Settlement date accounting is used and transaction costs related to investments are expensed as incurred.

Classification:

Cash	Held-for-trading
Investments	Held-for-trading
Accounts receivable	Loans and receivables
Accounts payable and accrued liabilities	Other liabilities

Held-for-trading

These financial assets are measured at fair value at the balance sheet date. Fair value fluctuations including interest earned, interest accrued, gains and losses realized on disposal and unrealized gains and losses are included in interest income.

Loans and receivables

These financial assets are measured at amortized cost using the effective interest method, less any impairment.

Other liabilities

These financial liabilities are recorded at amortized cost using the effective interest method.

Liabilities and funding for future payments

These financial statements do not present liabilities for payments to be made to class members in future years nor the related future funding requirements of provincial and territorial governments.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Le nouveau chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA présente l'ensemble des normes portant sur la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers. Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation subséquente dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Ces nouvelles conventions doivent être appliquées rétroactivement le 1er janvier 2007 avec l'impact des variations dans la juste valeur de l'exercice précédent étant présenté comme ajustement au solde d'actif net au début de l'exercice. Suite à l'adoption de ces nouvelles normes, il n'y a pas eu d'incidences sur le solde d'ouverture de l'actif net.

Tous les actifs financiers doivent être classifiés comme soit détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances ou disponibles à la vente. Tous les passifs financiers doivent être classifiés comme soit détenus à des fins de transaction ou autres passifs.

Le classement des instruments financiers dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation le Fonds au moment de leur comptabilisation initiale. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée et les coûts de transactions relatifs aux placements sont passés en charge lorsqu'encourus.

Classification :

Encaisse	Détenus à des fins de transaction
Placements	Détenus à des fins de transaction
Débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs et frais courus	Autres passifs

Détenus à des fins de transaction

Ces actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les revenus d'intérêts.

Prêts et créances

Les actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute dévaluation.

Autres passifs

Les passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Obligations et financement pour paiements futurs

Ces états financiers ne présentent aucune obligation pour des paiements futurs devant être faits aux personnes inscrites aux recours collectifs, ni aucune exigence connexe future en matière de financement des gouvernements provinciaux et territoriaux.

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)

Revenue recognition

The Fund follows the deferral method of accounting for contributions. Revenue is recognized as expenses are incurred and shares of such expenses are allocated to governments, as set out in the Agreement. To the extent that contributions are paid to the Fund in advance of expenses being incurred and allocated, the contributions and the investment earnings thereon are deferred and recorded as funding held for future expenses. Accordingly, the funding held for future expenses includes:

- a) Funding contributed in payment of the Government of Canada obligation;
- b) Contributions prepaid by provinces and territories, if any; and
- c) Investment earnings for the period.

As expenses are incurred and allocated, amounts are deducted from the balance of the funding held for future expenses and are recognized as revenue.

Where provincial and territorial governments have not prepaid contributions and expenses are allocated to them, such amounts are requisitioned by the Fund and are recognized directly as revenue of the Fund.

Claims

A claim is recognized as an expense in the period in which the claim approval process has been completed.

Operating expenses

Operating expenses are recorded in the period in which they are incurred. Operating expenses are subject to approval by the Courts.

Investments

Investments are recorded at fair value including interest and dividend revenue receivable. Realized and unrealized gains (losses) together with interest and dividend revenue are reported as investment earnings and are deferred, pending their allocation to pay expenses.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des revenus

Le Fonds comptabilise les apports selon la méthode du report. Les revenus sont comptabilisés à mesure que les charges sont engagées, et une tranche de ces charges est attribuée aux gouvernements, comme le prévoit l'entente. Lorsque les apports sont versés au Fonds avant que les charges ne soient engagées et réparties, les apports et le revenu de placement en découlant sont reportés et constatés à titre de financement pour charges futures. Par conséquent, le financement pour charges futures comprend ce qui suit :

- a) Apport sous forme de paiement de l'obligation du gouvernement du Canada;
- b) Apports versés à l'avance par les gouvernements provinciaux et territoriaux, le cas échéant;
- c) Revenus de placement de la période.

À mesure que les charges sont engagées et réparties, les montants sont déduits du solde du financement pour charges futures et comptabilisées dans les revenus.

Lorsque que les apports ne sont pas versés à l'avance par les gouvernements provinciaux et territoriaux et que des charges leur sont attribuées, ces montants leur sont demandés par le Fonds puis comptabilisés directement dans les revenus.

Demandes

Les demandes sont constatées à titre de charges dans la période au cours de laquelle le processus d'approbation des demandes a été mené à terme.

Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation sont constatés dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Ils sont assujettis à l'approbation des tribunaux.

Placements

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur, y compris les intérêts et les revenus de dividendes à recevoir. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les intérêts et les revenus de dividendes sont constatés à titre de revenu de placement puis reportés, jusqu'à ce qu'ils soient affectés au paiement des charges.

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)

Use of estimates

The preparation of financial statements in conformity with Canadian generally accepted accounting principles requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities and disclosures of contingent assets and liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenue and expenses during the reporting period. Actual results could differ from these estimates.

Foreign currency

Transactions denominated in foreign currencies are translated into Canadian dollars at the rates of exchange prevailing at the dates of the transactions. Investments and cash balances denominated in foreign currencies are translated at the rates in effect at year-end. Resulting gains or losses from changes in these rates are included in investment earnings.

Future accounting changes

In December 2006, the CICA issued Section 3862, *Financial Instruments - Disclosures*; Section 3863, *Financial Instruments - Presentation*; and Section 1535, *Capital Disclosures*. All three Sections will be applicable to financial statements relating to fiscal years beginning on or after October 1, 2007. Accordingly, the Fund will adopt the new standards for its fiscal year beginning on January 1, 2008. Section 3862 on financial instruments disclosures requires the disclosure information about: a) the significance of financial instruments for the entity's financial position and performance; and b) the nature and extent of risks arising from financial instruments to which the entity is exposed during the period and at the balance sheet date, and how the entity manages those risks. Section 3863 on the presentation of financial instruments is unchanged from the presentation requirements included in Section 3861. Section 1535 on capital disclosures requires the disclosure of information about the entity's objectives, policies and processes for managing capital.

The Fund is currently evaluating the impact of the adoption of these new standards on its financial statements. The Fund does not expect that the adoption of these new Sections will have a material impact on its financial statements.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Devises étrangères

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur aux dates auxquelles les opérations sont effectuées. Les placements et l'encaisse libellés en devises sont convertis aux taux en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains ou les pertes de change découlant de la variation de ces taux sont inclus dans le revenu de placement.

Modifications comptables futures

En décembre 2006, l'ICCA a publié le chapitre 3862, intitulé *Instruments financiers - informations à fournir*; le chapitre 3863, intitulé *Instruments financiers - présentation*; et le chapitre 1535, intitulé *Informations à fournir concernant le capital*. Ces trois chapitres s'appliqueront aux états financiers des exercices ouverts à partir du 1^{er} octobre 2007. Par conséquent, le Fonds adoptera ces nouvelles normes au cours de son exercice débutant le 1^{er} janvier 2008. Le chapitre 3862, qui traite des informations à fournir à l'égard des instruments financiers, impose aux entités de fournir des informations au sujet de : a) l'importance des instruments financiers à l'égard de la situation financière et de la performance financière de l'entité; et b) la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée au cours de la période et à la date de clôture, ainsi que la façon dont l'entité gère ces risques. Le chapitre 3863 comporte les mêmes exigences en matière de présentation des instruments financiers que le chapitre 3861. Le chapitre 1535 sur les informations à fournir concernant le capital exige la présentation d'informations sur les objectifs, les politiques et les procédés de gestion de capital d'une entité.

Le Fonds évalue présentement l'incidence de l'adoption de ces nouvelles normes sur ses états financiers. Le Fonds ne prévoit pas que l'adoption de ces nouveaux chapitres aura une incidence importante sur ses états financiers.

THE 1986 - 1990 HEPATITIS C FUND
Notes to the Financial Statements
year ended December 31, 2007

FONDS HÉPATITE C 1986 - 1990
Notes complémentaires
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

3. INVESTMENTS

Investments are summarized as follows:

	2007		2006		
	Cost	Fair Value	Cost	Fair Value	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	
Cash	\$ 164	\$ 164	\$ 128	\$ 128	Encaisse
Investment earnings receivable	2,331	2,331	2,439	2,439	Revenus de placement à recevoir
Fixed income	559,723	796,588	565,039	810,706	Titres à revenu fixe
Equities	117,521	96,633	112,130	106,197	Actions
	\$ 679,739	\$ 895,716	\$ 679,736	\$ 919,470	

Determination of fair value

Fixed income includes debt obligations of governments and corporate bodies paying interest at rates appropriate to the market at the date of their purchase. Bonds are recorded at prices based upon published bid prices. The fixed income portfolio's sensitivity to a change in market rates is represented by the duration of the portfolio. As at December 31, 2007, the average duration of the bonds and debentures in the portfolio, weighted on fair value, was 15.69 years (December 31, 2006 - 16.55 years).

Pooled fund units are valued at prices based on the market value of the underlying securities held by the pooled funds.

Investment risk

Investment in financial instruments renders the Fund subject to investment risks. These include the risks arising from changes in interest rates, in rates of exchange for foreign currency, and in equity markets both domestic and foreign. They also include the risks arising from the failure of a counterparty to a financial instrument to discharge an obligation when it is due.

The Fund has adopted investment policies, standards and procedures to control the amount of risk to which it is exposed. The investment practices of the Fund are designed to avoid undue risk of loss and impairment of assets and to provide a reasonable expectation of fair return given the nature of the investments. The maximum investment risk to the Fund is represented by the fair value of the investments.

3. PLACEMENTS

Les placements se résument ainsi :

	2007		2006		
	Cost	Fair Value	Cost	Fair Value	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	
Cash	\$ 128	\$ 128	\$ 128	\$ 128	Encaisse
Investment earnings receivable	2,439	2,439	2,439	2,439	Revenus de placement à recevoir
Fixed income	565,039	810,706	565,039	810,706	Titres à revenu fixe
Equities	112,130	106,197	112,130	106,197	Actions
	\$ 679,736	\$ 919,470	\$ 679,736	\$ 919,470	

Détermination de la juste valeur

Les titres à revenu fixe proviennent de titres de créance de gouvernements et de sociétés qui versent des intérêts à des taux conformes à ceux du marché à la date d'achat. Les obligations sont comptabilisées à des prix offerts publiés. La sensibilité du portefeuille de titres à revenu fixe aux variations des taux d'intérêt du marché correspond à la durée du portefeuille. Au 31 décembre 2007, la durée moyenne des obligations et des débetures du portefeuille, pondérée selon la juste valeur, était de 15,69 ans (31 décembre 2006 - 16,55 ans).

Les fonds communs sont évalués selon la valeur marchande des titres sous-jacents détenus par les fonds communs.

Risque de placement

Les placements dans des instruments financiers placent le Fonds face à des risques liés aux placements. Ceux-ci incluent les risques provenant des variations dans les taux d'intérêts ainsi que ceux provenant du danger éventuel qu'une des parties engagées par rapport à un instrument financier ne puisse faire face à ses obligations.

Le Fonds a adopté des politiques, des normes et des méthodes pour contrôler le niveau de risque auquel il s'expose. Les habitudes du Fonds en ce qui concerne les placements ont pour but d'éviter tout risque inutile de perte et d'insuffisance d'actif et de fournir une espérance raisonnable quant à leur juste rendement, étant donné la nature des placements. Le maximum de risque auquel s'expose le Fonds se trouve dans la juste valeur des placements.

THE 1986 - 1990 HEPATITIS C FUND
Notes to the Financial Statements
year ended December 31, 2007

FONDS HÉPATITE C 1986 - 1990
Notes complémentaires
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

3. INVESTMENTS (continued)

a) Concentration risk

Concentration risk exists when a significant proportion of the portfolio is invested in securities with similar characteristics or subject to similar economic, political or other conditions. The relative proportions of the types of investments, in the portfolio are as follows:

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	% of Fair Value	% of Fair Value
	% de la juste valeur	% de la juste valeur
Investment earnings receivable	<u>1</u>	<u>1</u>
Fixed income		
Government of Canada	80	80
Corporate	2	2
Provinces of Canada	1	1
Fixed income pooled fund units	<u>5</u>	<u>4</u>
	<u>89</u>	<u>88</u>
Equities		
Canadian		
Pooled fund units	6	7
Foreign		
U.S. pooled fund units	2	2
International pooled fund units	<u>3</u>	<u>3</u>
	<u>11</u>	<u>12</u>
	<u>100</u>	<u>100</u>

b) Foreign currency risk

Foreign currency exposure arises from the Fund's holdings of non-Canadian denominated investments, as follows:

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(in thousands of dollars)	(en milliers de dollars)
Equities		
U.S. pooled fund units	\$ 17,284	\$ 19,782
International pooled fund units	<u>26,046</u>	<u>28,406</u>
	<u>\$ 43,330</u>	<u>\$ 48,188</u>

3. PLACEMENTS (suite)

a) Risque de concentration

Le risque de concentration existe lorsqu'une part importante du portefeuille est investie dans des titres ayant des caractéristiques semblables ou qui sont soumis à des conditions similaires d'ordre économique, politique ou autre. Les proportions relatives des types de placements du portefeuille sont les suivantes :

Revenus de placement à recevoir
Titres à revenu fixe
Gouvernement du Canada
Sociétés
Provinces du Canada
Parts de fonds communs à revenu fixe
Actions
Canadiennes
Parts de fonds communs
Étrangères
Parts de fonds communs américains
Parts de fonds communs internationaux

b) Risque de change

Le risque de change découle de la possession, par le Fonds, de placements qui ne sont pas libellés en dollars canadiens, comme l'indique le tableau suivant :

Actions
Parts de fonds communs américains
Parts de fonds communs internationaux

THE 1986 - 1990 HEPATITIS C FUND
Notes to the Financial Statements
year ended December 31, 2007

FONDS HÉPATITE C 1986 - 1990
Notes complémentaires
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

4. FEES AND EXPENSES TO BE REIMBURSED BY THE FEDERAL GOVERNMENT PURSUANT TO COURT ORDER

In the year ended March 31, 2006, the Joint Committee, Eckler Partners Ltd., and the Administrator incurred fees and expenses of \$126,881 related to work performed pursuant to Court Order and at the request of the Federal Government. The two Court Orders dated August 17, 2005 and December 28, 2005 directed the Joint Committee, Eckler Partners Ltd. and the Administrator to provide certain non-identifying administrative data and access to medical, actuarial, and administrative agents to the Federal Government, to assist the Federal Government in preparing their responding materials for the sufficiency hearing. The Court Orders state that all costs for and incidental to the exchange of information and data between the agents of the Joint Committee and the Federal Government, including the costs of a representative of the Joint Committee, shall be borne by the Federal Government. Accordingly, those incurred fees and expenses and their reimbursement are not recognized as revenues and expenses of the Fund, although all but \$8,669 was disbursed by the Fund in 2006. The sum of \$126,881 was received by the Fund in January 2007 as reimbursement and the \$8,669 was disbursed.

4. FRAIS ET DÉPENSES À REMBOURSER PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DANS LE CADRE DE L'ORDONNANCE DU TRIBUNAL

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2006, le comité mixte, Eckler Partners Ltd. et l'Administrateur ont encouru des frais et dépenses d'un montant de 126 881 \$ se rapportant au travail effectué dans le cadre de l'ordonnance du tribunal et à la demande du gouvernement fédéral. Les deux ordonnances du tribunal en date du 17 août 2005 et du 28 décembre 2005 ont enjoint le comité mixte, Eckler Partners Ltd. et l'Administrateur à fournir au gouvernement fédéral certaines données administratives à caractère non-nominatif et l'accès aux ressources médicales, actuarielles et administratives, pour aider le gouvernement fédéral à préparer leurs documents de réponse en prévision de l'audition sur la suffisance du Fonds. Les ordonnances du tribunal spécifient que tous les coûts pour et liés à l'échange d'information et de données entre les cadres du comité mixte et le gouvernement fédéral y compris le coût d'un représentant du comité mixte, doivent être payés par le gouvernement fédéral. Par conséquent, ces frais et dépenses encourus ne sont pas constatés comme revenus et dépenses du Fonds, bien que tout le montant, à l'exception de 8 669 \$, ait été décaissé par le Fonds en 2006. Un montant de 126 881 \$ a été reçu par le Fonds en janvier 2007 en tant que remboursement et le montant de 8 669 \$ a été décaissé.

5. FUNDING HELD FOR FUTURE EXPENSES

5. FINANCEMENT POUR CHARGES FUTURES

	<u>2007</u>	<u>2006</u>	
	(12 months) (12 mois)	(9 months) (9 mois)	
	(in thousands of dollars) (en milliers de dollars)		
Balance, beginning of period	\$ 916,985	\$ 935,765	Solde au début
Changes during the period			Variation au cours de la période
Investment earnings	2,521	2,482	Revenus de placement
Amounts recognized as revenue	(25,303)	(23,262)	Montants constatés comme revenu
Additional funding received	144	2,000	Financement additionnel reçu
Balance, end of period	<u>\$ 894,347</u>	<u>\$ 916,985</u>	Solde à la fin
Comprised of:			Composé de :
Funding contributed by the Government of Canada	\$ 893,108	\$ 914,584	Financement contribué par le gouvernement du Canada
Contributions prepaid by provincial governments	1,239	2,401	Apports versés à l'avance par des gouvernements provinciaux
	<u>\$ 894,347</u>	<u>\$ 916,985</u>	

THE 1986 - 1990 HEPATITIS C FUND
Notes to the Financial Statements
year ended December 31, 2007

FONDS HÉPATITE C 1986 - 1990
Notes complémentaires
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

6. CLAIMS

Claims recognized as expenses of the Fund during the current period consist of the following:

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(12 months)	(9 months)
	(12 mois)	(9 mois)
	(in thousands of dollars)	
	(en milliers de dollars)	
Approved by the Administrator of the Fund		
Disbursed	\$ 41,889	\$ 31,008
Net change in accrued claims in process of payment	(1,196)	(3,295)
	<u>\$ 40,693</u>	<u>\$ 27,713</u>

The claims include payments totalling \$NIL (December 31, 2006 - \$NIL) for HIV secondary claimants.

6. DEMANDES

Les demandes comptabilisées dans les charges du Fonds au cours de la période comprennent ce qui suit :

Demands approuvées par l'Administrateur du Fonds
 Décaissements
 Variation nette des demandes accumulées en cours de paiement

Les demandes incluent des paiements au total de nul \$ (31 décembre 2006 - nul \$) pour les requérants infectés indirectement par le VIH.

7. OPERATING EXPENSES

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	(12 months)	(9 months)
	(12 mois)	(9 mois)
	(in thousands of dollars)	
	(en milliers de dollars)	
Administrator	\$ 1,947	\$ 1,618
Legal (claims' appeal costs, fund counsel)	646	549
Joint committee	408	471
Investment management	183	145
Audit and related services	100	99
Custodial trustee	92	69
Actuarial	48	77
Traceback fees	42	31
Medical and other consulting	19	129
	<u>\$ 3,485</u>	<u>\$ 3,188</u>

7. FRAIS D'EXPLOITATION

Administrateur
 Frais juridiques (frais des demandes en appel, avocats du fonds)
 Comité mixte
 Gestion des placements
 Honoraires de vérification et de services connexes
 Frais de garde
 Honoraires d'actuariat
 Frais de recherche
 Frais médicaux et autres frais de consultation

8. FINANCIAL INSTRUMENTS

The Fund's financial instruments consist of investments, receivables and accounts payable and accrued liabilities. The fair value of cash, accounts receivable and accounts payable and accrued liabilities approximates their carrying value due to the short-term nature of these items. The fair value of investments is as disclosed in Note 3.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du Fonds sont composés de placements, de débiteurs et de créditeurs et charges à payer. La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable compte tenu du caractère à court terme de ces éléments. La juste valeur des placements est divulguée à la note 3.

THE 1986 - 1990 HEPATITIS C FUND
Notes to the Financial Statements
year ended December 31, 2007

9. STATEMENT OF CASH FLOWS

A statement of cash flows has not been prepared as information relating to cash flows is otherwise adequately disclosed.

10. COMPARATIVE FIGURES

Certain comparative figures have been reclassified to conform to the current year's presentation.

FONDS HÉPATITE C 1986 - 1990
Notes complémentaires
de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

9. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Aucun état des flux de trésorerie n'a été préparé étant donné que l'information liée aux flux de trésorerie est adéquatement présentée dans ces états financiers.

10. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés à fin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.